

Présents :

Mairie : Mme Sylvie Jovillard

Enseignant(e)s : Mme Hélène Guillotte, Mme Cassandra Machado, Mme Célia Morel

AESH : Mme Caroline Belair

Personnel municipal : Mme Priska Plasse, Mme Cyrielle Masy-Rougier et Mme Véronique Jolly

Parents et membres du sou : Mme Berliet, Mme Rechagnieux, Mme Mélinon, et Mme Faure

DDEN : Mr Lorenzetto

Excusés :

Invités : IEN

### 1. Les effectifs à venir pour la rentrée 2024-2025

Départs	Arrivées
11 départs (les CM2) 1 départ d'un enfant de maternelle	5 petites sections 2 grandes sections 1 CM2

Prévision des effectifs pour la rentrée 2024-2025
7 CM2
5 CM1
11 CE2
10 CE1
7 CP
8 GS
6 MS
6 PS
1 TPS (fin janvier)
Soit une prévision de 61 élèves pour la rentrée prochaine.
Répartition des classe : maternelle Madame Guillotte ; CP-CE1 Madame Machado ; CE2-CM1-CM2 Madame Morel

## 2. Le budget alloué par la mairie

Madame le maire alloue un budget de 75 euros par élève. Soit un budget par classe estimé à :

Classe de CE2-CM1-CM2 (estimation à 23 élèves)	1725 €
Classe de CP-CE1 (estimation à 17 élèves)	1275 €
Classe des maternelles (estimation à 21 élèves)	1575 €

## 3. La photo de classe

Nous avons reconduit le contrat avec « les artisans de la photo ». Le photographe s'est montré aimable et très professionnel, à l'écoute de nos suggestions. Nous avons proposé cette année, suite au sondage réalisé, plusieurs photos de classes, une traditionnelle et d'autres plus drôles, une photo individuelle et une photo pour les fratries.

Nous lui avons demandé pour la couverture de la pochette, de mettre en avant le jardin qui est le lieu de vie des enfants, plutôt que la façade de l'école. N'hésitez pas à nous faire des retours pour l'année prochaine.

## 4. La sortie pédagogique

Nous remercions M. Callendret, papa d'élèves et fondateur de la société SWEN, ainsi que ses collaborateurs, de nous avoir proposé une sortie pédagogique (à titre gracieux) d'une grande qualité. Cette sortie était totalement en accord avec nos projets tournés autour de la nature, l'écologie et l'environnement.

Nous avons 5 groupes, toutes classes mélangées. Nous remercions également les parents accompagnateurs pour l'encadrement des groupes. Ils ont rendu cette sortie possible. Le sou des écoles a offert le goûter aux enfants. Nous les en remercions.

Ces groupes ont tourné sur 5 ateliers :

- le repérage sur une carte
- la recherche de plantes
- le montage d'une tente
- des jeux du type Koh lanta
- le cornhole (jeu d'adresse)

Nous avons pu en amont travailler sur la course d'orientation afin de les préparer et leur donner quelques compétences à ce sujet, en fonction de leur âge.

## 5. Problématique des téléphones portables

Les téléphones portables ne sont pas autorisés à l'école. Ce point est noté dans le règlement. Cependant, beaucoup de parents se sont adressés à la maîtresse de cycle 3 afin d'avoir une dérogation. Malheureusement l'exception finit par faire la règle et de plus en plus de parents s'adressent à elle et demande des exceptions, voire ne demandent plus d'autorisation et l'imposent. Cela met le corps enseignant dans une posture très ambiguë. Nous oscillons constamment entre règles et problématiques individuelles faisons ou non cas d'exceptions. Cette position est de plus en plus difficile à soutenir car elle engendre des inégalités. Suite à cela, il a été décidé lors de ce conseil qu'aucune exception ne sera autorisée dès la rentrée prochaine et tous téléphones amenés à l'école seront confisqués et rendus au(x) responsable(s) légal(aux).

## 6. Fête des pères et des mères

D'un commun accord, nous avons décidé de célébrer la fête des gens qu'on aime plutôt que la fête des pères et des mères pour cette rentrée. Certains enfants ont des situations personnelles méritant un égard particulier et nous voulions les préserver.

Malheureusement, nous avons constaté que beaucoup de parents en étaient attristés. Certains nous en ont fait part avec beaucoup de gentillesse et nous les en remercions.

Nous sommes tout à fait ouvert à une remise en questions et nous remercions les parents qui ont entamé cette démarche de dialogue.

Cela nous a permis de nous reposer la question en équipe. Une chose est certaine, c'est que nous prenons les décisions ensemble et alignons nos lignes de conduite. Ceci est le point le plus important pour nous.

Nous avons donc été très sensibles aux arguments avancés et à la déception engendrée.

A la rentrée prochaine, nous reverrons notre position pour reprendre la fête des mères et des pères de façon traditionnelle. Néanmoins, nous en profiterons pour travailler sur les différents types de configurations familiales. Nous induirons la notion de choix et d'alternative en accompagnant les enfants qui en ont besoin, leur proposant des alternatives.

Nous souhaitons tout de même rappeler que ce n'est pas une obligation scolaire et que nous ne suivons pas les tendances.

## 7. La kermesse

La kermesse se déroulera le vendredi 28 juin. Les enfants commenceront les jeux, l'après-midi sous forme d'olympiades. Puis le goûter sera offert aux enfants à 15h30 par le Sou des Ecoles  
A 16h00, le Sou ouvrira les portes aux parents, une buvette sera installée sous le préau de la cour.

A 17h, l'équipe enseignante préparera les enfants pour le spectacle de chant.

A 17h30 : le spectacle commencera (dans la cour maternelle).

Quelques rappels essentiels : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Sinon, n'hésitez pas à nous adresser un transfert de responsabilité écrit.

Les enseignants ne sont pas responsables de la surveillance des élèves. Ils sont présents pour assurer et coordonner le spectacle de chant.

Ainsi, les enfants restent sous l'entière responsabilité et la surveillance de leurs représentants légaux.

**A savoir : Le soir de la kermesse, la garderie n'est pas ouverte.**

La mairie fournira des barrières pour fermer la cour.

## 8. L'absentéisme

Nous rappelons que « l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. » (article L.131-1 du code de l'Education).

Il nous est adressé des demandes pour départ en vacances, ou week-end prolongé. Ces absences ne sont pas légitimes et seront transmises à l'inspecteur de la circonscription. Un rappel à la loi sera adressé par courrier de l'inspecteur à ces familles.

Le règlement intérieur rappelle les seuls motifs légitimes à une absence. Nous rappelons également que toute absence doit être justifiée auprès de l'équipe enseignante, qu'elle soit légitime ou non. (cf règlement intérieur).

« Pour les motifs légitimes (maladies, mariage/décès...), les parents ou responsables de l'enfant **informent l'école d'une absence** dès que possible et en font connaître le motif dans les 48 heures. Au retour de l'enfant un **justificatif écrit est exigé par tous moyens**.

En cas **d'absences exceptionnelles de moins de 7 jours** pour d'autres motifs : les représentants légaux doivent présenter une **autorisation d'absence exceptionnelle, adressée au moins une semaine avant la période souhaitée à l'école**. Le motif et la durée doivent être explicitement indiqués. Il est demandé aux Directeurs de veiller sur les demandes multiples émanant d'une même famille. »

## **9. Évolution par rapport à la problématique de la cantine et des comportements des élèves évoqués au conseil numéro 2**

Dans l'ensemble le comportement des élèves s'est amélioré. Mais il reste des familles avec qui cela reste compliqué. Certains enfants ont 4, 5 voir 6 avertissements à ce jour. Et les familles ne réagissent pas forcément.

Une des employées de la commune s'est faite menacer avec un couteau par un élève, avec ces propos : « Si tu ne me donnes pas du pain, je te coupe ta tête. »  
Ainsi, la question des informations préoccupantes est posée.

La violence est présente tous les jours. Un essoufflement est arrivé parce que les employés de la commune se sentent démunies et pensent aux autres élèves qui subissent ces situations.

Le temps du midi reste un moment désagréable à cause du bruit et de la violence présente.

## **10. Les questions des parents**

Est- ce possible de réaliser la kermesse une année sur deux un samedi? le matin: spectacle et l'après-midi: kermesse (comme avant le COVID)

→ Cette décision est aussi dépendante de notre intervenant. Nous en discuterons avec lui.

· Sensation de manque de communication entre le corps enseignant et Priska. Priska semble ne pas être informée de tous les projets: date de sorties , d'évènements etc...difficile d'avoir des réponses à nos questions quand nous venons récupérer nos enfants à la garderie du soir.

→ Effectivement, Priska n'est pas informée de tout mais les informations sont dans le cahier de liaison. Et certaines informations ne sont pas anticipables comme la météo pour les séances de vélo.

· La fête des mères: est- ce vraiment justifié de faire la fête des gens que l' on aime? Certains enfants étaient déçus de ne pas offrir un petit présent le jour même de la fête des mères...nous ne sommes pas obligés de suivre la tendance actuelle.

→ Question ayant fait l'objet d'un paragraphe de ce compte rendu, nous y avons déjà répondu.

· Concernant les fautes d'orthographe dans le cahier de nos enfants: est- ce possible de les corriger...? car apprendre une leçon ou une phrase avec des fautes ce n'est pas de cette façon que nos enfants vont devenir des champions de l'orthographe.

→ Nous entendons les remarques mais nous aimerions que les parents viennent nous voir et que les tournures de phrases soient correctes.

· Mme Brouder remercie Mme Machado de faire travailler l'oral à nos enfants.

→ Madame Machado remercie pour les remarques positives.

· Est-il possible d'avoir les devoirs sur ONE pour classe des CE1 (trop tard pour cette année. Peut-être pour les autres parents l'année prochaine.). Célia Morel le fait et c'est pratique.

→ La comparaison n'est pas appréciée. Madame Machado essaiera l'année prochaine. Madame Morel fait remarquer peu de familles se connectent sur One : moins de 7 familles se connectent sur 23.

· le traiteur de la cantine: quelles seront les nouvelles mesures et dispositions prises à la rentrée. Certains enfants se plaignent que ce n'est pas bon, gras, en quantités insuffisantes.

· Pouvons-nous avoir un peu plus de transparence sur la constitution des steaks végétaux ?

· Remarques: le menu de la cantine n'est pas toujours sur le site de la Mairie pour la semaine suivante.

→ Un recommandé est parti pour arrêter le contrat l'année prochaine. Une proposition de devis est attendue pour l'année prochaine. Charnay à Belmont sur Loire fait ce type de prestation.

Madame Rechagnieux, Présidente des  
représentants des parents élus

Hélène Guillotte, Directrice de  
l'école



Ecole primaire les petits elgi  
Quartier des écoliers  
69620 Légnay  
tel : 04-74-71-68-67  
Courriel: ca.06908732@ec-lyon.fr

**Fin du conseil à 19h40**